

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 565

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin et Mme Cariou

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« sous la tutelle exclusive du ministre chargé de l'environnement ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.